

# PROCES - VERBAL

\*\*\*\*\*

## CONSEIL PORTUAIRE DU PORT AUGUIER

\*\*\*\*\*

Séance du 10 DECEMBRE 2024 à 15h30  
Espace Nautique du Port d'Hyères



# VILLE D'HYÈRES

LES PALMIERS

\*\*\*\*\*

**SERVICE DES PORTS**

\*\*\*\*\*

## FICHE DE PRESENCE

\*\*\*\*\*

### **Étaient présents :**

Monsieur BRUNEL, Adjoint aux Ports - Iles – Plages

Monsieur L'HENAFF, Directeur des Ports d'Hyères

Monsieur JOURDAN, Représentant des Usagers du port

Monsieur DARROUZET, Représentant des Usagers du port

Monsieur FABEL, Représentant des associations sportives et touristiques

Monsieur MICHELET, Représentant des Services nautiques

### **Étaient invités :**

Monsieur HARISMENDY, Représentant des Usagers du port

Madame COLL, Vice-présidente de la Fédération Varoise des Activités Nautiques –  
Environnement

Monsieur GRIMARD, Service des ports

Monsieur POLYCARPE, Service des Ports

Madame BLATT, Service des ports

Madame HOET, Service des ports

Madame BRUN, Service des Ports

### **Étaient excusés :**

Monsieur WERBER, Directeur Général Adjoint des Services

Monsieur MASSUCO, Conseiller Municipal-représentant du groupe « L'essentiel pour  
Hyères »

Monsieur BERNARDI, Conseiller Municipal Délégué aux ports, plages et Iles

Monsieur GAUTIER, Représentant des Usagers du port

Monsieur MAZZELLA, Représentant de la Fédération Régionale des Activités Nautiques  
Pêche, plaisance

Monsieur BONIFAY, Représentant de la CCI du Var

*Envoi des Convocations par mail le 22 Novembre 2024*

*Envoi des Documents par mail le 29 Novembre 2024*

\*\*\*\*\*

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

1. Validation du compte-rendu de la séance précédente
2. ~~Avance de Trésorerie de la Commune~~ *Retiré de l'ordre du jour*
3. Mesures conservatoires- Ouverture de crédits anticipés
4. Admission en non-valeur
5. Décision modificative
6. Décision par délégation : Location de terrains nus – Révision du barème – année 2025
7. Décision par Délégation : Droits de Port ; Redevance sur les passagers embarqués et débarqués- catégorie activité professionnelle
8. Service de la Commande Publique : COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI - PORTS – Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques – Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert
9. Service de la Commande Publique : COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE – Maintenance des bornes d'arrêt-minute - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert

### QUESTIONS DIVERSES

M. BRUNEL ouvre la séance à 15h30. Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, le conseil portuaire du Port AUGUIER peut commencer.

\*\*\*\*\*

**QUESTION 1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL PORTUAIRE DU 2 OCTOBRE 2024**

M. BRUNEL propose l'approbation du Procès-verbal du Conseil Portuaire du 2 Octobre 2024.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :** POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**~~QUESTION 2~~ - QUESTION RETIREE DE L'ORDRE DU JOUR-**

\*\*\*\*\*

**QUESTION 3 - PROJET DE DELIBERATION : MESURES CONSERVATOIRES, OUVERTURES DES CREDITS ANTICIPES**

Il est rappelé que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril, le Maire de la Commune, peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

En 2024, le budget, hors remboursement de la dette, s'élevait à 3 243 284,23 € ce qui porte l'enveloppe d'autorisation à 810 821,06 €.

Pour l'année 2025, les opérations concernées par ce dispositif seront les suivantes :

ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT H.T. en €
2153	Installations à caractère spécifique	378 000,00 €
2154	Matériel industriel	310 000,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	15 000,00 €
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>708 000,00 €</b>

Il s'agit principalement de :

- Pour l'article 2153 : pontons et mouillages
- Pour l'article 2154 : changement du chariot négatif
- Pour l'article 2188 : petits matériels, chariot caddy et logiciels

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la somme de 708 000,00 € avant le vote du budget primitif 2025.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 4 – PROJET DE DELIBERATION : ADMISSION EN NON VALEUR**

Il est soumis aux membres du conseil portuaire un état des taxes et produits communaux du budget irrécouvrables, dressé par le comptable public en date du 17 septembre 2024.

Le montant globalisé total est de 64 706,31 € TTC et de 63 507,94 € HT.

M.BRUNEL, avant de procéder au vote, précise que cet apurement est réglementaire.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

#### **QUESTION 5 – DECISION PAR DELEGATION : DECISION MODIFICATIVE**

M.BRUNEL rappelle qu'il convient de procéder à des ajustements de crédits au niveau de la section d'exploitation, liés principalement aux admissions en non-valeurs, mais également à la diminution de la masse salariale suite au départ de la collectivité d'un agent qui ne sera remplacé qu'en 2025.

De même, des ajustements en section d'investissement sont nécessaires.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 6 – DECISION PAR DELEGATION : LOCATION DE TERRAINS NUS, REVISION DU BAREME – ANNEE 2025**

Il convient de réviser le barème des tarifs de location de terrains nus et d'adopter la nouvelle tarification en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction qui est passé de 2123 (indice du 2ème trimestre 2023) à 2205 (indice du 2ème trimestre 2024).

Ce nouvel indice se substituera à compter du 1er janvier 2025 à celui en vigueur.

Il est précisé à M. HARISMENDY que le port AUGUIER n'est pas concerné par cette disposition.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

VOTE :            POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 7 – DECISION PAR DELEGATION : DROITS DE PORT, REDEVANCE SUR LES PASSAGERS EMBARQUES ET DEBARQUES-CATEGORIE ACTIVITE PROFESSIONNELLE**

La redevance sur les passagers embarqués et débarqués dans les ports de plaisance d'Hyères dans le cadre d'une activité professionnelle est fixée à 0,80 euro HT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En réponse à M. HARISMENDY, M. L'HENAFF précise que cette redevance, déjà existante, est due par les professionnels aux douanes qui la réaffectent aux ports en fin d'année.

Aucune remarque n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**            POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 8 – COMMANDE PUBLIQUE – PATRIMOINE BATI - PORTS : PROJET DE DELIBERATION : PRESTATIONS DE MAINTENANCE PERIODIQUE DES BARRIERES, PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES – ACCORDS-CADRES A BONS DE COMMANDE - MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT**

Il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif à la maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande décomposé en deux lots et affecté des montants annuels suivants :

Lot n° 1 : Patrimoine Bâti - Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques sur le périmètre de la ville, hors Ports

Montant minimum annuel : 15 000 euros TTC

Montant maximum annuel : 80 000 euros TTC

Lot n° 2 : Ports - Prestations de maintenance périodique des barrières, portes et portails automatiques sur le périmètre des Ports

Montant minimum annuel : 3 000 euros HT

Montant maximum annuel : 30 000 euros HT

Ce marché sera passé pour une année à compter du 26 juillet 2025, ou de la date de notification du marché si celle-ci est postérieure, et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an.

Aucune observation n'étant faite, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

**QUESTION 9 – COMMANDE PUBLIQUE – VOIRIE : PROJET DE DELIBERATION : MAINTENANCE DES BORNES D'ARRET-MINUTE - ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE -**

Il convient de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert afin d'attribuer le marché relatif à la maintenance des bornes d'arrêt-minute.

Ce marché sera passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, pour une année à compter de sa date de notification, et renouvelable au maximum trois fois par reconduction tacite à sa date anniversaire par périodes successives d'un an, et affecté des montants annuels suivants :

- Minimum : 25 000 euros TTC
- Maximum : 250 000 euros TTC.

En réponse à M.HARISMENDY, il est indiqué qu'il n'est pas envisagé la pose de borne arrêt minute sur les ports de plaisance d'Hyères.

Plus aucune question n'étant posée, M. BRUNEL passe aux voix.

**VOTE :**        POUR : UNANIMITE

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRUNEL propose de passer aux questions diverses.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **1er point : TROU A COMBLER**

En réponse à M.HARISMENDY indiquant la formation d'un trou sur le côté de la cale de mise à l'eau, M.POLYCARPE va mobiliser les services techniques.

### **2eme point : LES POUBELLES**

A M.HARISMENDY réitérant sa demande de maintien des corbeilles à papier, il est rappelé que la loi impose aux communes, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la mise à disposition de tri sélectif aux usagers.

Une réflexion est actuellement menée sur la mise en place des mesures nécessaires. Toutefois, le maintien des corbeilles à papier recueillant divers types de déchets va à l'encontre de l'esprit de la Loi.

M.JOURDAN précise que les corbeilles sont toujours en place, mais dépourvues de sac-poubelle.

### **3eme point : PLANCHES DETERIOREES ABANDONNEES**

M.JOURDAN demande que le bout de chaîne gisant au fond du port soit enlevé, ce que note M. POLYCARPE.

M. JOURDAN insiste sur le besoin impératif de débarrasser le terrain voisin de la capitainerie des planches à voile usagées laissées à l'abandon.

Comme le rappelle M. L'HENAFF, le sujet est sensible, car ces épaves sont sur un terrain privé, parcelle HW27- lot 200 et 218- et leur enlèvement relève d'un processus habituellement confié à la Police Municipal.

Un inventaire précis avec photos est demandé par M. L'HENAFF, sous contrôle de M.GRIMARD.

#### **4eme point : ETUDE DE COURANTOLOGIE**

M.JOURDAN souhaite connaître les suites à apporter à l'étude de courantologie puisque les algues continuent d'envahir le port.

M.BRUNEL rappelle que cette étude a été diligentée, car les avis étaient divergents. Les conclusions étaient de ne pas modifier le système en place qui est le plus opérationnel possible en l'état.

Il est indiqué que l'enlèvement des posidonies est prévu en mars 2025. La période sera ajustée en fonction des quantités de posidonies présentes.

M.JOURDAN remercie les services portuaires pour la réfection de la chaussée dans le virage.

En l'absence d'autre question, M.BRUNEL conclut ce dernier conseil portuaire de l'année en adressant ses remerciements chaleureux aux membres du conseil du port AUGUIER pour les échanges constructifs et amicaux de l'année écoulée.

Les questions diverses étant terminées à 16h18, M. BRUNEL clôt le conseil portuaire de Port AUGUIER.

Pour le Maire de La Ville d'Hyères  
L'Adjoint aux Ports, Plages et Îles

  


M. Jean-Luc BRUNEL